

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation d'une  
subvention auprès de la  
Région Ile-de-France  
pour la réalisation d'une  
unité de valorisation  
thermique dans le cadre  
du projet de forage albien**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 juin 2020  
par voie d'affichages  
~~notifiés~~  
transmis en sous-préfecture  
le 12 juin 2020  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20200611-20-B-27-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2020  
Date de réception préfecture : 12/06/2020

**N° DE DOSSIER** : 20 B 27

**OBJET** : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE  
POUR LA REALISATION D'UNE UNITE DE VALORISATION THERMIQUE DANS  
LE CADRE DU PROJET DE FORAGE ALBIEN

**RAPPORTEUR** : Monsieur VENUS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'est engagée dans la réalisation d'un forage à l'Albien en vue de la production et de la vente d'énergie géothermique ainsi que de l'eau brute résiduelle issue de l'activité de production de chaleur.

Une unité de valorisation thermique va être créée sur le territoire de la commune à partir de pompes à chaleur couplées à une installation de production d'eau potable sur un pompage sur un aquifère profond. La chaleur ainsi produite servira à alimenter le réseau de chaleur et améliorera la part d'énergie renouvelable de ce réseau.

Par délibération en date du 26 septembre 2019, la Ville a décidé de la création de la SEMOP CALITI qui est chargée de la réalisation du forage et de la valorisation thermique de l'eau issue de cette nappe.

La mise en service de cette installation est prévue au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La Région Ile de France et l'ADEME peuvent cofinancer ce type d'opération dans le cadre d'un appel à projets conjoint « Développement d'unités de production de chaleur d'origine renouvelable ».

En ce qui concerne la demande de subvention à l'ADEME, le dossier a été déposé directement par la SEMOP CALITI, l'ADEME pouvant la financer directement sans l'intermédiaire de la Ville.

En ce qui concerne la demande de subvention à la Région Ile de France, la Ville doit déposer le dossier, la Région subventionne les autorités concédantes qui doivent ensuite reverser l'aide reçue au concessionnaire.

Le taux maximum de l'aide régionale est de 30% du montant HT des travaux éligibles. Cette subvention est plafonnée à 2 M€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Région Ile de France pour les travaux de construction d'une unité de valorisation thermique dans le cadre du projet de forage albien et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

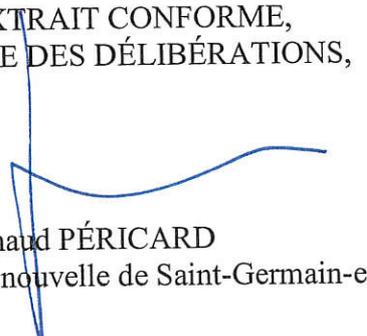
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France pour les travaux de construction d'une unité de valorisation thermique dans le cadre du projet de forage albien et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye